



## Conseil des ministres – 5 mars 2020

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 février 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 février 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 20 février 2020.</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 20 février 2020.</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant le budget général des dépenses initial de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2020 par transfert de crédits entre allocations de base (Fiche 1)</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un arrêté de transfert modifiant le budget général des dépenses initial de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2020 entre allocations budgétaires.</p>

<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Programme "Politique de la Ville par le développement des quartiers » Programme régional quinquennal 2021-2025 (PdV axe 2 – 2021/2025) Répartition des subventions entre les communes et définition de la durée du programme pluriannuel</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la répartition des subventions entre les 18 communes de la ZRU dans le cadre du programme quinquennal 2021-2025 de la « Politique de la Ville par le développement des quartiers ». Les communes doivent remettre leur projet de programme pour la mi-septembre 2020.</p>
<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Contrats de rénovation urbaine – 2ème série – Sélection des zones d'étude – Elaboration des études du dossier de base et des rapports sur ses incidences environnementales – Coordination générale des programmes</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé la zone d'étude « autour de Simonis » sur les territoires des communes de Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean pour l'élaboration du nouveau contrat de rénovation urbaine (CRU 6) dont la phase d'élaboration débutera au printemps 2020.</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Revitalisation urbaine - Coordination des politiques de revitalisation relatives aux Contrats de Rénovation urbaine - subvention aux communes - 2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention de 194.208 euros au bénéfice des communes qui bénéficient d'au moins un Contrat de Rénovation urbaine actif afin de permettre à ces dernières de coordonner les mises en œuvre des politiques de revitalisation urbaine.</p>
<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Placement, location et fourniture de matériel de signalisation routière pour la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement bruxellois a approuvé le cahier spécial des charges n° R19.036 : « Placement, location et fourniture de matériel de signalisation routière pour la Région de Bruxelles-Capitale », pour un montant estimé de 2 000 000,00 € TVAC.</p>

<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Accord cadre pour la mise en oeuvre d'une supervision centralisée des équipements électriques et électromécaniques dans 40 stations métro, prémétro ou dépôts. Marché de services – Procédure ouverte – Approbation du cahier spécial des charges.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une procédure ouverte pour la mise en oeuvre d'une supervision centralisée des équipements électriques et électromécaniques dans 40 stations métro, prémétro ou dépôts</p>
<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement octroyant une dotation spéciale de 60.652.000,00 € à la STIB pour les tarifs préférentiels en 2020</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer une dotation spéciale de 60.652.000,00 € pour les tarifs préférentiels à la STIB en 2020.</p>
<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement octroyant une dotation d'investissement de 376.780.000,00 € à la STIB en 2020</p>	<p>Sur proposition de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer à la STIB une dotation de 101.551.000,00 € à l'allocation de base 18.003.16.02.6141 et une dotation de 275.229.000,00 € à l'allocation de base 18.003.16.03.6141 en 2020.</p>

<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Accord-cadre pour l'extension de l'installation de vidéoprotection y compris le système de stockage des images caméras pour l'exploitation des transports en commun de la Région de Bruxelles-Capitale. Procédure ouverte – Marché de fournitures – Approbation du Cahier Spécial des Charges I3049</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une procédure ouverte pour un accord-cadre pour l'extension de l'installation de vidéoprotection y compris le système de stockage des images caméras pour l'exploitation des transports en commun de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>
<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque - 2ème lecture.</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON, en charge de l'Environnement, le Gouvernement bruxellois a approuvé en deuxième lecture le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque, afin d'assurer la concordance entre la liste des activités à risque pour le sol et la nouvelle liste des installations classées.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Publication d'un avis de marché pour les travaux de mise à ciel ouvert de la Senne dans le nord de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, en charge de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la démocratie participative, le Gouvernement bruxellois a approuvé le lancement d'un appel d'offre visant les travaux de remise à ciel ouvert de la Senne au nord de la Région Bruxelles Capitale sur un tronçon d'environ 230 m.</p>

<p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE (1ère lecture)</p>	<p>Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adopte, en première lecture, l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'exécution de plusieurs dispositions de la Directive 2016/2284 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques, modifiant la directive 2003/35/CE et abrogeant la directive 2001/81/CE. Cet accord de coopération complète la transposition de la directive NEC en droit bruxellois.</p>
<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Plan d'actions pour la révision de la législation concernant la lutte contre le bruit et les vibrations en Région de Bruxelles-Capitale</p>	<p>Plus de 20 ans après la publication de l'Ordonnance Bruit et 18 ans après la dernière publication des principaux arrêtés relatifs au bruit, le plan Quiet.Brussels a prévu d'adapter les principales législations encadrant le bruit dans la ville.</p> <p>Sur proposition du Ministre Alain MARON, en charge de l'Environnement, le Gouvernement bruxellois approuve le plan d'actions pour la révision de l'ensemble de la législation concernant la lutte contre le bruit et les vibrations en Région de Bruxelles-Capitale.</p> <p>En pratique, le travail de révision de la législation vise un encadrement adapté pour chacune des sources sonores existantes en Région de Bruxelles-Capitale dont notamment les installations techniques, les chantiers, les drones, les comportements, le son amplifié, les sirènes, les alarmes, les transports, dont les livraisons et les transports en commun...</p> <p>L'objectif final de ce plan d'actions de révision de la législation « Bruit » est l'obtention de textes cohérents et mis à jour en vue d'assurer une cohabitation harmonieuse entre l'habitat et les activités économiques et de loisirs de la Région.</p>
<p>Point 16</p>	

<p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant annulation de droits constatés de l'Agence régionale pour la Propreté</p>	<p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant annulation de droits constatés de l'Agence régionale pour la Propreté</p>
<p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la date d'entrée en vigueur des articles 24 à 27 de l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale, des articles 5 et 6 de l'ordonnance du 18 décembre 2015 modifiant l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale et quelques dispositions procédurales d'autres ordonnances, des articles 69 à 77 de l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code Bruxellois de procédure fiscale et des articles 12 à 16 de l'ordonnance du 17 décembre 2019 portant modification des dispositions procédurales dans le cadre de la reprise du service des taxes de circulation et portant dispositions diverses – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un projet d'arrêté d'exécution déterminant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions procédurales dans le cadre de l'obligation d'information dans le chef des notaires et autres personnes impliquées dans la vente de biens mobiliers et immobiliers afin d'assurer une récupération efficace par Bruxelles Fiscalité de dettes envers les pouvoirs publics.</p>
<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 8 juillet 1970 portant règlement général des taxes assimilées aux impôts sur les revenus dans le cadre de la reprise du service de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles et de la taxe de mise en circulation par la Région de Bruxelles-Capitale – Deuxième lecture</p>	<p>Le Gouvernement approuve, sur proposition du Ministre des Finances, Sven Gatz, un projet d'arrêté d'exécution dans le cadre de la récente reprise du service de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles et de la taxe de mise en circulation par la Région de Bruxelles-Capitale. Le texte vise à adopter les règles d'exécution nécessaires à la bonne gestion des taxes de circulation concernées.</p>

<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant un subside de 45.000 euros à l'asbl « Basketball League Belgium » pour l'exercice budgétaire 2020 pour l'organisation et la promotion de The Cup 2020 .</p>	<p>Sur proposition du Ministre Sven GATZ, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer un subside de 45.000 euros à l'asbl « Pro Basketball League » pour l'organisation et la promotion de The Cup 2020.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté prime à la statutarisation pour 2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt en charge des Pouvoirs Locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'un subside de 2.860.000 € aux pouvoirs locaux bruxellois afin d'encourager et de soutenir le processus de statutarisation de nouveaux agents en leur sein.</p>
<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Avant-projet d'arrêté modifiant le montant mentionné à l'article 234, §3,alinéa 1er de la nouvelle loi communale</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, chargé des Pouvoirs locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en première lecture l'avant-projet d'arrêté modifiant le montant mentionné à l'article 234, §3,alinéa 1<sup>er</sup> (seuil de délégation de décision au Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de marchés public) de la Nouvelle loi communale.</p>
<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers – 1<sup>ère</sup> lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé un projet d'arrêté du Gouvernement apportant des améliorations au statut des travailleurs hautement qualifié, renforçant l'égalité entre les femmes et les hommes, et simplifiant la procédure de délivrance des permis.</p>

<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Avis relatif à la proposition de Loi instaurant un régime d'emplois d'intégration professionnelle</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement a émis un avis négatif relatif à la proposition de Loi instaurant un régime d'emplois d'intégration professionnelle pour laquelle a été saisie la Commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions de la Chambre des représentants de Belgique.</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 2009 fixant la liste des mammifères non détenus à des fins de production qui peuvent être détenus</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'avant-projet d'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 2009 fixant la liste des mammifères non détenus à des fins de production qui peuvent être détenus en vue notamment d'inclure dans la liste positive le Bengal (à partir de la génération F5).</p>
<p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les organisations représentatives des classes moyennes, des employeurs, du secteur non-marchand et des travailleurs susceptibles d'être représentées au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et fixant le nombre de membres qui leur est attribué (CESRBC).</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat Barbara Trachte, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le renouvellement des mandats du Conseil Economique et Social.</p>
<p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale – Désignation des représentants des membres du Gouvernement à l'Assemblée plénière et remplacement des représentants d'Agoria et de BRUXEO</p>	<p>Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte des modifications apportées à la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale suite au changement de Gouvernement et aux demandes de remplacements adressées par Agoria et BRUXEO et charge la Secrétaire d'État Barbara Trachte de l'exécution des démarches nécessaires audit remplacement.</p>



<p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une subvention de 60.000 EUR au Commissariat à l'Europe et aux Organisations internationales de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur l'octroi d'une subvention de 60.000 EUR au Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales afin de permettre d'assurer et de développer divers projets et manifestations.</p>
<p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Service d'intérêt économique général (SIEG) - Elaboration du rapport 2020 par les administrations et les organismes d'intérêt public.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale charge ses administrations et organismes d'intérêt public de recenser leurs services d'intérêt économique général et d'en faire rapport.</p>
<p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Gilles de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser la construction d'annexes arrière et à modifier l'aménagement du logement du rez-de-chaussée, rue Egide Walschaerts</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable le recours introduit auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Gilles de refuser le permis d'urbanisme tendant à régulariser la construction d'annexes arrière et à modifier l'aménagement du logement du rez-de-chaussée, rue Egide Walschaerts.</p> <p>Le permis d'urbanisme est susceptible d'être accordé, en vertu de l'article 191 du CoBAT, moyennant la production, dans les 6 mois de la notification du présent arrêté, de plans répondant aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aménager une cuisine dans la salle-à-manger ;</li> <li>• transformer l'ancien local cuisine en salle-de-bain, WC et dégagement entre le hall et la chambre ;</li> <li>• supprimer les annexes.</li> </ul>

<p>Point 30</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles de refuser le permis d'urbanisme tendant à installer un carport dans la zone de cours et jardin latérale, drève des Saules.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles et refusant le permis d'urbanisme tendant à installer un carport dans la zone de cours et jardin latérale, drève des Saules.</p>
<p>Point 31</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Approbation du Plan Régional de Mobilité- report du 19/02/2020</p>	<p>Le 4 avril 2019, le Gouvernement avait approuvé le Projet de Plan Régional de Mobilité en première lecture et avait programmé l'enquête publique du 17 juin au 17 octobre 2019, dans la perspective d'une approbation en deuxième lecture début 2020. Sur proposition du Ministre-Président, Rudi Vervoort, et de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé aujourd'hui le Plan Régional de Mobilité.</p>
<p>Point 32</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Proposition de nomination de six administrateurs publics au sein du Conseil d'Administration de la SCRL IRISnet- report du 06/02/2020- report du 13/02/2020- report du 19/02/2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur la proposition de nomination de six nouveaux administrateurs publics de la SCRL IRISnet.</p>
<p>Point 33</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Soumission du rapport annuel sur les avancées des missions stratégiques du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) pour l'année 2019.</p>	<p>Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte du Rapport annuel sur les avancées des missions stratégiques du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) pour l'année 2019.</p>

<p>Point 34</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Cartes de la spécialisation multimodale des voiries</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président, Rudi Vervoort, et de la Ministre de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris acte aujourd'hui des cartes de la spécialisation multimodale des voiries</p>
<p>Point 35</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Avis sur la proposition de Loi modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 2005 désignant les infractions par degré aux règlements généraux pris en exécution de la loi relative à la police de la circulation routière, concernant le non-respect du panneau C 23.</p>	<p>Sur proposition du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois rend un avis favorable sur la proposition de Loi modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 2005 désignant les infractions par degré aux règlements généraux pris en exécution de la loi relative à la police de la circulation routière, concernant le non-respect du panneau C 23.</p>
<p>Point 36</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention au Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction pour ses activités dans le champ des métiers associés à la construction durable Réf : SUB/2020/CDR/BASE</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention au Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction pour ses activités dans le champ des métiers associés à la construction durable.</p>
<p>Point 37</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention au Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme régional d'économie circulaire appliquée au secteur de la construction. Réf : SUB/2020/CDR/PREC</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé d'une subvention au Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme régional d'économie circulaire appliquée au secteur de la construction.</p>

<p>Point 38</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à l'EFP pour son projet BRIC Réf : SUB/2020/EFP/Bric</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention à l'EFP pour son projet BRIC dans le cadre du Programme Régional en Economie Circulaire pour l'année budgétaire 2020.</p>
<p>Point 39</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Subvention à la Confédération Nationale de la Construction pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme Régional en Economie Circulaire Réf : SUB/2020/CCBC/Prec</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention à la Confédération Nationale de la Construction pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme Régional en Economie Circulaire pour l'année budgétaire 2020.</p>
<p>Point 40</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à la Confédération Nationale de la Construction pour son activité de « sensibilisation et d'information des entreprises de construction à la construction durable, à l'efficacité énergétique et aux principes de l'économie circulaire » Réf : SUB/2020/CCBC/Base</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention à la Confédération Nationale de la Construction pour son activité de « sensibilisation et d'information des entreprises de construction à la construction durable, à l'efficacité énergétique et aux principes de l'économie circulaire » pour l'année budgétaire 2020.</p>

<p>Point 41</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à Baticrea pour son projet d'autocréation d'emploi au cœur de l'économie circulaire et de l'écoconstruction à Bruxelles Réf : SUB/2020/Baticrea/PREC</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention à Baticrea pour la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme Régional en Economie Circulaire pour l'année budgétaire 2020.</p>
<p>Point 42</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'entreprise (ABAE) pour la mise en œuvre des activités d'ecobuild.brussels dans le cadre du Programme Régional d'Economie Circulaire appliquée au secteur de la construction, Réf : SUB/2020/ABAE/PREC</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention à l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'entreprise (ABAE) pour la mise en œuvre des activités d'ecobuild.brussels dans le cadre du Programme Régional d'Economie Circulaire appliquée au secteur de la construction</p>
<p>Point 43</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Octroi d'une subvention à l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise pour la mise en œuvre des missions de base d'ecobuild.brussels</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain MARON en charge de l'Environnement, de l'Énergie et du Climat, le Gouvernement bruxellois a approuvé l'octroi d'une subvention à l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise pour la mise en œuvre des missions de base d'ecobuild.brussels pour l'année budgétaire 2020.</p>

<p>Point 44</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination d'un président et d'une administratrice BRUGEL</p>	<p>Au terme d'une procédure de sélection conforme aux prescrits en vigueur, sur proposition du Ministre Alain Maron, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative, le Gouvernement bruxellois a nommé de Thibaut Georgin comme président et Ihsane Haouach comme administratrice de BRUGEL pour une période de 5 ans.</p>
<p>Point 45</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Rapport d'activité conformément à l'article 28 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 mars 2018 portant le statut administratif et pécuniaire des agents des services publics régionaux (SPR) de la Région de Bruxelles-Capitale,</p>	<p>Le ministre bruxellois compétent pour la Fonction publique, Sven Gatz, a présenté le rapport annuel relatif à l'avancée des missions stratégiques du Service public régional de Bruxelles.</p>
<p>Point 46</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert de refuser le permis d'urbanisme tendant à rehausser l'immeuble d'un étage pour ajouter deux appartements, avenue de Mai.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale délivre le permis d'urbanisme tendant à rehausser un immeuble d'appartements d'un étage pour ajouter deux appartements, avenue de Mai.</p>
<p>Point 47</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>École régionale d'Administration publique (ERAP) - Désignation des 14 membres de l'assemblée générale, des 4 membres du conseil d'administration et des 2 commissaires du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale- report du 19/02/2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, en charge des Pouvoirs locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désigne les représentants de la Région de Bruxelles-Capitale au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP) ainsi que les commissaires du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>

--	--